



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur du Règlement numéro 1323

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 23 mars 2026, le Règlement numéro 1323 décrétant une dépense et un emprunt de 2 205 000 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et de pavage de la rue Saint-Jean-Baptiste Ouest.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1323 le 7 avril 2026.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1323 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce huitième jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

La greffière,

M<sup>e</sup> Karine Simard, avocate